

Une borne pour recharger son véhicule électrique

La commune accueille une borne électrique e-charge50, installée dans le centre bourg. Elle permet de recharger les véhicules électrique pour quelques euros.

Entretien

Nicole Godard
et Jean-Claude Braud,
conseillers départementaux.

D'où est venue l'idée d'installer une borne de recharge électrique dans la commune ?

Nous nous sommes positionnés en 2015, afin d'obtenir cette borne. Il est prévu d'en implanter 129 dans la Manche. C'est le Syndicat départemental des énergies de la Manche (Sdem) qui a proposé d'associer notre commune au plan de déploiement départemental de recherche pour les véhicules électriques.

Pourquoi le faire à Saint-Jean-de-Daye ?

Saint-Jean-de-Daye est un pôle doté de nombreux commerces et services. Cette borne est utile par rapport à sa situation géographique, proche de la 2x2 voies. Ce choix est cohérent, dans un plan du département qui prévoit d'installer une borne tous les 30 km afin de permettre aux voitures électriques et hybrides d'avoir la possibilité de se recharger. Prochainement, Saint-Clair-sur-Elle et Pont-Hébert disposeront également de cet équipement.

Comment cette borne fonctionne-t-elle ?

La borne électrique e-charge50 est installée place de la 30^e-Division, en centre bourg. Elle permet d'alimenter deux véhicules en même temps. L'utilisateur doit se procurer un badge. Il peut s'informer sur le site internet www.e-charge50.fr. Une offre découverte, gratuite, est offerte pour tous les nouveaux abonnés, jusqu'au printemps. Ensuite, le service e-charge50 deviendra payant. On trouve des fascicules explicatifs



Nicole Godard, Jean-Claude Braud et Marius Lavarde (adjoint) présentent la nouvelle borne

en mairie ainsi que des formulaires d'inscription au service de recherche pour les collectivités et établissements publics. Les non abonnés vont pouvoir payer, à la recharge, par carte bancaire, via l'application mobile ou le service vocal interactif.

Combien coûte ce service pour les usagers ?

Le badge coûtera 12 € par an. Ensuite, pour recharger, l'utilisateur a deux choix. Soit la recharge normale, à 0,25 € le quart d'heure, pour l'abonné, et 0,50 € pour le non abonné. Ou bien la recharge rapide, aux tarifs respectifs de 0,50 € et 1 €.

En mode normal, on peut recharger le véhicule en sept heures, tandis qu'avec la recharge accélérée, il ne faudra que deux heures.

Quel est l'investissement pour la collectivité ?

Cette borne coûte 15 000 €. Près de la moitié du financement (48 %)

est assuré par l'État, via l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Le Département en prend près d'un quart (24 %), tout comme les communes, le reste (4 %) étant apporté par la Région.

60 C'est le nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques que le Syndicat départemental des énergies de la Manche (Sdem) aura installée dans le département, à la fin du mois de février. La première avait été mise en service à Lessay, début septembre.